



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

**BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (B.N.S.S.A)
EPREUVE DU QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE (Q.C.M)**

PROCES-VERBAL

*L'an deux mille seize
Le vendredi 3 juin*

Le jury, en application des dispositions du décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié et des arrêtés du 24 mai 2004 et du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979, s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne POLI, Chef du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civiles dans les locaux du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civiles à Ajaccio pour procéder aux délibérations.

Participaient aux travaux de délibération :

- Mme Evelyne POLI

La liste des lauréats admis au Q.C.M du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est établie telle que dans le tableau, ci-joint, et sera transmise au Ministère de l'Intérieur.

Fait et clos à Ajaccio, le 3 juin 2016 à...09h30.....

Le président du jury
Pour le préfet,
et par délégation,
le chef du SIRDPC

Evelyne POLI

Liste d'émargement :

NOMS	SIGNATURES
<u>Président du jury</u> : Mme Evelyne POLI	